



## Charte de l'appel à projets Santé 2024

### LE MÉCÉNAT SANTE DES MUTUELLES AXA

Dans le prolongement naturel de leur métier d'assureur et en complément de leurs actions de mécénat en faveur de la solidarité, de l'environnement et des territoires, **les Mutuelles AXA reconduisent le programme de mécénat santé au niveau national pour une durée de 3 ans (2025-2027) à hauteur de 45 millions d'euros.**

Parce que nous agissons pour le progrès humain, nous soutenons **des programmes qui permettent des avancées significatives en matière de santé** à la fois pour la jeunesse et le grand âge.

Au travers le soutien pluriannuels à des institutions françaises, le programme santé du mécénat des Mutuelles AXA permet d'accélérer l'innovation en matière de recherche, de prévention, d'éducation à la santé et de prise en charge des patients.

### LES PORTEURS DE PROJETS CONCERNÉS

Les projets pouvant prétendre à un soutien de notre mécénat doivent être portés par une structure de recherche ou une institution hébergeant des équipes de recherche, éligible au mécénat d'entreprise, créée il y a plus de 2 ans au moment de sa candidature et ayant son siège en France.

### LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Le projet concerne des thématiques de santé suivantes et intègre la prévention comme axe prioritaire :

- « Jeunesse » :

- Les maladies génétiques : projets de recherche clinique populationnelle avec applications concrètes pour les patients
- Les infections
- Les maladies chroniques : obésité, asthme et allergies
- Les troubles de l'apprentissage et du neurodéveloppement : troubles Dys et troubles du neurodéveloppement associés à un contexte médical identifié avec des facteurs de risques néonataux
- La santé mentale
- La mort inattendue du nourrisson
- Les violences faites aux enfants

- « Grand-âge » :

- La perte d'autonomie
- Les maladies neurodégénératives : la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

- **Thématiques transverses à la « jeunesse » et au « grand-âge » :**

- L'impact de l'environnement sur la santé en lien avec les pathologies couvertes sur l'axe jeunesse et grand-âge (anticipation, adaptation et conséquences)
- La e-santé au service de la santé : les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle au bénéfice de l'amélioration de la prise en charge des patients et de l'aide aux professionnels de santé.

La structure est éligible au mécénat d'entreprise (conformément à l'article 238 bis du Code Général des Impôts)

Les liens entre la structure et les parties prenantes reposent sur une relation transparente, respectueuse et éthique

La structure n'est pas liée à un parti politique et respecte la laïcité. Elle ne présente aucun aspect discriminant au regard du genre, du

handicap, de la religion, des origines ethniques et géographiques

- La structure a été créée il y a plus de 2 ans et son siège est en France
- Le projet a commencé ou pourra débuter au plus tard dans les 12 mois suivant la signature de la convention de partenariat
- Le budget du projet proposé aux Mutuelles AXA devra être compris **entre 200 000 € et 1 million d'euros par an** et les Mutuelles AXA seront le partenaire financier privé majoritaire
- La durée du soutien ne pourra excéder 36 mois
- Le projet se déroule sur le territoire français

## LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

### Phase 1 :

Les candidats déposent une **note d'intention synthétique**, qui fera l'objet d'une présélection par l'équipe mécénat et le Comité scientifique du mécénat Santé des Mutuelles AXA. Ensemble, ils vérifieront le respect des critères d'éligibilité.

Cette note d'intention devra donc présenter brièvement le projet (objectifs, actions envisagées, calendrier, lieu de réalisation, budget...), les bénéficiaires ciblés, la dimension innovante du projet, la méthode de recherche envisagée le cas échéant, les intervenants du projet, les résultats attendus et expliquer en quoi le projet s'inscrit dans l'une des 3 thématiques de l'appel à projets.

**Lien vers la note d'intention à compléter :** <https://axamecenat.optimytool.com/fr/>

**Date d'ouverture de l'appel à projets :** 24 avril à 8h00

**Date limite de dépôt du formulaire :** 24 mai 2024 à 23h59

Tous les candidats seront prévenus par mail de la recevabilité ou non de leur projet à la suite de l'étude de leur note d'intention **début juillet 2024**.

### Phase 2 :

Si le projet est présélectionné, le porteur de projet recevra un lien internet pour déposer un **dossier de candidature** complet qui fera l'objet d'une sélection finale.

**Date limite de dépôt du formulaire :** 31 juillet 2024 à 23h59

L'équipe mécénat et le Comité scientifique étudieront l'ensemble des dossiers reçus et émettront un avis d'expertise détaillé pour chacun. Sur les recommandations du Comité scientifique, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la Relation avec les Sociétaires (CNGRS), comité des Conseils d'administration des Mutuelles AXA, statuera en dernier ressort sur la sélection des projets.

Les projets lauréats seront annoncés en **novembre 2024**.

## LES CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection sur lesquels les instances s'appuieront pour instruire les dossiers sont les suivants :

- Excellence scientifique du projet
- Prévention comme composante prioritaire du projet
- Réponse à une question de recherche précisément décrite
- Innovation, utilité et pertinence du projet par rapport à la problématique médicale identifiée
- Faisabilité du projet et pertinence des moyens prévus
- Bénéfices auprès du ou des public(s) cible(s) et perspectives de résultats à court/moyen terme
- Intégration de jeunes scientifiques dans l'équipe projet (thèse, doctorats, post-doctorat...)
- Clarté de la méthodologie, de la démarche de suivi et d'évaluation des avancées

## L'ÉQUIPE MECENAT SANTE

- Bérangère MESSISSI, Responsable du mécénat des Mutuelles AXA.
- Amélie MORITZ, Responsable du programme santé du mécénat des Mutuelles AXA
- Alanah BERNAL, chargée de projets mécénat santé du mécénat des Mutuelles AXA
- Clément ROUXEL, Membre du COMEX des Mutuelles AXA, Directeur de la stratégie, de l'Engagement d'Entreprise et de la Communication, AXA France.

## LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

- **Pr Christèle GRAS-LE GUEN** : Chef de service de pédiatrie au CHU de Nantes - hôpital Mère Enfant. Membre de HUGOPEREN, un réseau de recherche pédiatrique et en santé de l'enfant.
- **Pr Sandrine ANDRIEU** : Professeur de santé publique, Directrice de l'Unité 1027 Inserm - Université Toulouse III "Épidémiologie et analyses en santé publique : risques, maladies chroniques et handicaps".
- **Pr Jean-Yves BLAY** : Professeur d'oncologie médicale, directeur général du Centre Léon Bérard de Lyon, coordonnateur du réseau de référence clinique des sarcomes Netsarc (Centre expert des cancers rares labellisé par l'Institut national du Cancer).
- **Pr Michel SAMSON** : Directeur de Recherche Inserm et directeur de l'Institut de Recherche en Santé, Environnement et Travail (IRSET), responsable de l'équipe : Infection, immunité, facteurs environnementaux et foie, directeur du réseau "Exposome environnemental et sociétal".
- **Pr Antoine MAGNAN** : Chef du service pneumologie de l'Hôpital Foch de Suresnes, président de la Commission Médicale du CHU de Nantes et du Comité National de Coordination de la Recherche et membre du Conseil scientifique de l'INSERM.
- **Pr Nicholas AYACHE** : Directeur de recherche à l'Inria, membre de l'Académie des sciences et du Collège de France.
- **Diane DEPERROIS** : Membre du COMEX d'AXA France. Directrice Générale AXA Santé et Collectives France.

## LE COMITE DES NOMINATIONS, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA RELATION AVEC LES SOCIETAIRES (CNGRS) DES MUTUELLES AXA

- Henri de Castries
- Philippe Guérand
- Alain de Marcellus
- Olivier Riché
- Pierre-Antoine Gourraud
- Benoit Soury

Le service mécénat santé est à votre disposition pour vous renseigner sur les critères et le processus de sélection. Vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse [service.mecenatsante@axa.fr](mailto:service.mecenatsante@axa.fr)